

YEŞİM SAĞLAM :

Nous allons lancer l'enregistrement.

Bonjour, bonsoir à tous, bienvenue à cet appel du groupe de travail des politiques consolidées d'At-Large. Aujourd'hui, nous sommes le mercredi 27 septembre 2023 et il est 13 h UTC. Nous n'allons pas faire l'appel et car il y a beaucoup de participants et pour gagner du temps, mais tous les noms des personnes qui sont au téléphone et dans la salle Zoom seront notés après cet appel. Nous avons reçu les excuses de Satish Babu, de Marita Moll, d'Alan Greenberg et de Vanda Scartezini. Au niveau du personnel de l'ICANN, nous avons Heidi Ullrich et moi-même, Yeşim Saglam, et c'est moi qui m'occuperai de cet appel aujourd'hui.

Comme d'habitude, nous avons un service d'interprétation en espagnol et en français. Nos interprètes sont Marina et David pour le canal espagnol et Claire et Dominique pour le canal de français. Nous avons également un service de transcription en temps réel qui sera fourni pour cet appel, comme d'habitude, et je vais vous envoyer le lien dans le chat. N'hésitez pas à utiliser le service.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Avant de commencer, je vous rappelle que vous devez donner votre nom avant de prendre la parole pour la transcription et pour l'interprétation.

Je donne maintenant la parole à Olivier. Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Bienvenue à notre appel du groupe de travail des politiques consolidées. Je pense que nous avons de nouveau un ordre du jour chargé.

Nous allons commencer par la mise à jour des politiques et nous allons commencer par le TPR PDP, le processus d'élaboration de révision des politiques de transfert. Ensuite, nous passerons au thème suivant, les génériques fermés, et nous parlerons de la prochaine série des nouveaux gTLD. Nous allons donner ensuite la parole à Claudia Ruiz, puis nous parlerons du rapport concernant la désélection des IDN. Puis, nous ferons une révision des recommandations en suspens du CCT et du SSR2 avec Jonathan Zuck. Puis, nous passerons à la préparation de la séance de travail d'At-Large pour l'ICANN78. Je sais qu'il y a plusieurs mises à jour concernant les questions de l'ALAC au Conseil d'Administration ; nous verrons tout cela. Je sais qu'Avri Doria est là seulement pour la première heure de notre appel, donc nous lui donnerons la parole peut-être un peu à l'avance pour qu'elle puisse couvrir ce thème. Ensuite, nous aurons la

discussion sur les relations [inaudible] IANA avec les cinq registres Internet ; ce sera Jonathan qui s'en occupera. Et puis, nous aurons les divers. Donc, un appel assez long aujourd'hui.

Nous allons ouvrir d'abord donner la parole aux participants pour savoir s'ils ont des questions sur notre ordre du jour. Christopher, vous avez la parole.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci. Je suis ravi de voir que vous avez mis le point 8 sur l'ordre du jour que j'avais demandé la semaine dernière. Pour gagner du temps, j'ai envoyé la liste de questions spécifiques concernant mon intérêt sur cette question. S'il y a des recherches qui sont impliquées ici et du travail additionnel pour le personnel de l'ICANN, je peux les aider. Pour le moment en tout cas, je suis heureux de voir que ma question va être ajoutée. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Christopher. Si vous n'avez pas lu nos e-mails, vous pouvez regarder dans la boîte d'e-mails.

Notre ordre du jour est adopté tel qu'il est. Nous allons passer aux actions à suivre de la semaine dernière.

Il y a une série de choses qui doivent être encore réalisées, mais pas énormément en réalité. Il y en a une qui concerne Jonathan

Zuck et Joanna Kulesza, qui doivent travailler avec le leadership et la liaison du GAC pour que l'ALAC puisse ajouter les thèmes de la déclaration conjointe de GAC. Tout le reste est noté comme étant réalisé.

YEŞİM SAĞLAM : Olivier ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Allez-y.

YEŞİM SAĞLAM : Je m'excuse de vous interrompre. Apparemment, il y a des petits problèmes avec votre son. On ne vous entend pas bien, disent les interprètes et disent les responsables de la transcription. Est-ce que vous pourriez s'il vous plaît passer sur Zoom et ensuite Adigo va vous appeler. Je suis navrée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je vais essayer d'utiliser Zoom. Est-ce que ça m'a va mieux ?

YEŞİM SAĞLAM : Oui, ça va beaucoup mieux. On va attendre la confirmation des interprètes. Les interprètes disent la même chose.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait, je resterai sur Zoom, ne m'appellez pas sur Adigo. Et s'il y a quelque chose de nouveau qui ne va pas au niveau de mon son, je passerai à Adigo, je demanderai à Adigo de m'appeler. Je suis navré.

En attendant, je ne vois pas de mains levées concernant les actions à suivre, donc je vous remercie.

Nous allons passer au point 3 de notre ordre du jour, à savoir les groupes de travail et les mises à jour des petites équipes. Nous allons d'abord donner la parole à Lutz Donnerhacke qui va nous parler du processus d'élaboration des politiques et de révision de politique de transfert. Lutz, vous avez la parole.

LUTZ DONNERHACHE : Merci beaucoup. J'espère que vous m'entendez. Je vais être rapide.

Hier, nous avons eu une discussion concernant le questionnaire qui a été partagée entre les membres du groupe. Nous avons déjà discuté du problème concernant les transferts, les coûts de transfert, qui devait payer ces coûts. Nous avons eu la même discussion tous ces mois derniers en réalité. La situation actuelle est qu'on ne sait pas très bien pourquoi on discute de cela, mais on en est là.

Steinar, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?

STEINAR GRØTTERØD : Non. Je crois qu'ici, les 50 000 \$ US qui sont en jeu sont un élément important. Personne ne veut payer cette somme, bien sûr, et personne ne considère cela comme un montant correct dans notre scénario actuel. Par conséquent, on en est là.

Mais j'ai aussi écouté les enregistrements de la réunion ce matin et je pense que les opérateurs de registre ont été un peu plus actifs ; donc peut-être que nous parviendrons à un consensus sur ce point-là. Je n'en suis pas sûr, mais nous verrons ce que cela va donner et dans notre version finale des commentaires publics.

Merci. J'en ai terminé, je vous donne la parole à Lutz.

LUTZ DONNERHACKE : Parfait, merci. Je vous donne la parole, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Lutz, merci Steinar. C'est un plaisir de voir qu'il y a du progrès même s'il s'agit d'un long processus.

Nous allons continuer. Nous allons passer au processus d'élaboration de politiques accélérées sur les noms de domaine internationalisés. Nous donnons la parole à Justine Chew.

JUSTINE CHEW :

Il y a quelques semaines, j'ai discuté avec le CPWG d'un certain principe de conservatisme. Apparemment, c'était lié aux recommandations préliminaires qui venaient du EPDP et qui apparemment étaient incohérentes par rapport au processus d'élaboration de politiques. Ce qui veut dire que d'un côté, on parlait de principe de conservatisme et de l'autre côté, certaines recommandations ne démontraient pas cette approche.

Principe de conservation ou principe de conservatisme signifie que vous n'êtes pas sûr, vous ne savez pas si quelque chose va causer un problème ou pas et à ce moment-là, vous essayez de ne pas le faire. C'est ce que veut dire ce principe de conservatisme.

Qu'est-ce qui s'est passé ? L'EPDP n'a pas voulu connaître un plafond, une valeur pour le nombre total de variantes qui pouvaient être allouées pour un gTLD en particulier. On contrôle le nombre de variantes qui vont être introduites dans la racine et si ce n'est pas une question de du nombre que l'on va introduire dans la racine, c'est plutôt une question des éléments. Cela peut provoquer une certaine confusion chez les utilisateurs. Toutes les variantes qui sont introduites au premier niveau vont avoir des noms de domaine de deuxième niveau. Vous imaginez que si vous avez quatre variantes au premier niveau et que chaque variante va avoir un certain nombre de permutations et on va

arriver au deuxième niveau, donc tout cela va produire un chiffre exponentiel qui va devenir très compliqué.

Nous voulons que les variantes soient introduites pour répondre aux besoins des langues, mais nous voulons également avoir un système qui annule les demandes frivoles de variantes. Ce que nous voulons faire ici, c'est d'abord le problème des permutations de façon à ce qu'il n'y ait pas de confusion dans ce sens. Nous essayons de faire un plaidoyer concernant la position de l'ALAC et nous avons reçu des objections de la part du groupe des parties prenantes de registres et de bureaux d'enregistrement aussi. Nous sommes en train d'essayer de discuter avec eux pour trouver un compromis. Je crois que nous avons expliqué les raisons pour lesquelles nous avons demandé que certains mécanismes soient en place pour avoir ce système de protection. Ils comprennent mais il y a d'autres détails ; on essaie vraiment de trouver un compromis.

Je m'excuse, mais pour le moment on en est là. C'est tout ce qu'on a fait. J'espère que la semaine prochaine, on pourra avoir quelque chose de plus clair, un point sur lequel je pourrai vous rapporter plus clairement.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Y a-t-il d'autres mains levées ? Je n'en vois pas. Merci pour ces informations.

Nous allons passer aux prochaines mises à jour. Il s'agit là des génériques fermés et pour cela, nous avons au Greg Shatan en ligne. D'ailleurs, je ne le vois pas dans la liste des participants de Zoom.

YEŞİM SAĞLAM : Excusez-moi de vous interrompre, mais je ne vois pas Greg sur cet appel et Evan non plus. Il nous a envoyé ses excuses d'ailleurs.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : On va continuer pour sauver du temps. Nous allons parler maintenant de la prochaine série des gTLD. Nous retournons vers Justine Chew pour une présentation de cinq minutes.

JUSTINE CHEW : Une fois de plus, merci Olivier. Voilà une mise à jour rapide sur les recommandations en suspens pour les SubPro. Je pense qu'hier, nous en avons parlé avec Jonathan durant l'appel de l'ALAC. Je vais parler de quelques détails puisque je n'ai pas pu participer à cet appel.

Lorsqu'il s'agit des recommandations SubPro, on attend encore les résultats puisque c'est toujours en suspens. Il y a plusieurs catégories. Il y a un groupe de recommandations qui n'ont pas

été adoptées. Il y en a qui sont encore en suspens, qui ont besoin d'être clarifiées ou autres.

Il y a aussi un autre groupe de recommandations qui doit être révisé. Je vais parler de deux de celles-ci. Il y a en a une qui se focalise sur l'exécution des PIC et des RVC. D'ailleurs, une petite équipe SubPro de la GNSO continue d'y travailler. Le but, c'est d'arriver à faire une déclaration pour clarifier une fois de plus. Il y a eu une confirmation que le Conseil d'Administration de l'ICANN arrangerait une conversation avec la communauté sur les problèmes des PIC et des RVC.

La deuxième recommandation qui n'a pas été adoptée, il s'agit de la 17.2 sur les ressources supplémentaires pour le soutien aux candidats. J'en ai beaucoup parlé. Je ne vais pas me répéter mais on m'a approchée de la part du NCSG afin d'explorer les possibilités pour l'ALAC de participer à cette séance. Ils organisent donc une de ces séances à l'ICANN78 parce qu'ils pensent que la proposition qu'a faite la NCSC vis-à-vis de la petite équipe... Ils veulent collaborer avec l'ALAC pour essayer de trouver des points communs dans ces propositions pour appuyer le fait que ces deux groupes essaient de mettre en valeur certains aspects nécessaires pour avoir un meilleur programme de soutien aux candidats. Je n'ai pas de détails sur cette séance, mais dès que je les aurai, je les partagerai avec vous.

Nous allons continuer à explorer cette collaboration avec ces groupes intercommunautaires. C'est ce qu'a dit Jonathan hier. S'il y a des participants dans cette séance qui pourraient participer à cette séance, ce serait une bonne chose.

Nous allons parler maintenant du SPIRT. C'est quelque chose dont nous avons discuté avec Cheryl. Nous avons des réunions depuis le mois de mai 2023. Nous avons maintenant élu six thématiques : nous avons la prédictibilité, la liberté d'expression pour les candidats, l'acceptation universelle, les conflits d'intérêts, etc., comme vous le voyez à l'écran. Les résultats importants seraient d'obtenir un manuel du candidat pour l'Afrique.

Lorsqu'il s'agit du reste, il y a toujours du travail en cours. Les noms réservés, comme vous le voyez sur la liste, ceci a commencé hier. On a à peu près deux ou trois appels pour en arriver à une position stable, si on peut dire. Mais dans certains cas, pour ces mécanismes de l'IRT, sachez que cela fonctionne assez bien, du moins à mon avis, parce que la communauté a toujours pu trouver des solutions sur les mauvaises interprétations de la part d'ICANN Org. Lorsqu'il s'agit des recommandations SubPro, en termes de compréhension, sachez qu'il y a aussi des progrès et on va certainement continuer à superviser et à fournir encore une fois des informations.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci pour votre mise à jour, Justine. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ce sujet? Je pense que toutes ces informations nous ont été très bien exposées.

Je vais continuer avec notre ordre du jour. Nous allons continuer sur les mises à jour et je pense que Greg n'est pas encore avec nous. Nous allons parler maintenant de la déclaration avec Hadia et Claudia.

HADIA EL MINIAWI : Merci Olivier.

Cela a été ratifié par l'ALAC récemment. Nous avons ces recommandations, comme vous le voyez à l'écran. Nous avons le rapport initial sur les recommandations pour le soutien aux candidats. Ceci a été développé par Satish, Maureen et Cheryl. Récemment, cela a été ratifié de même par la ccNSO. Il y avait ces trois politiques proposées pour un mécanisme de révision lié aux ccTLD spécifiques, encore une fois développé par Michael Palage et Alan Greenberg. Il y a une période de commentaires publics qui a été ouverte pour le PDP de la ccNSO pour un rapport initial sur la désélection des ccTLD IDN. Cette période de commentaires publics ferme aujourd'hui. J'ai une déclaration proposée d'ailleurs. Il s'agit de deux paragraphes. Il y a encore

les mises à jour qui doivent être faites. Je ne pense pas que nous devons faire des commentaires là-dessus. En fait, il s'agit d'une mise à jour de la documentation selon les recommandations encore une fois élaborées par la communauté.

Ces recommandations mettent à jour à la base les procédures URS, les documents URS, les réglementations URS. Les exigences techniques sont contenues dans les documents. Si vous pensez que nous devons continuer à en discuter, veuillez partager vos réflexions, sinon nous pourrions conclure là-dessus et justement mentionner que des commentaires ne sont pas nécessaires. Encore une, fois on peut conclure ce sujet, on n'a pas à commenter là-dessus.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia, excusez-moi de vous interrompre. J'ai vu ces diapositives et j'en ai parlé d'ailleurs au durant l'appel préalable. Je n'ai reçu aucune réponse, aucune suggestion pour des commentaires sur ces mises à jour sur la documentation des mécanismes de protection des droits.

HADIA EL MINIAWI : Merci. Encore une fois, c'est seulement une mise à jour sur la documentation, tout cela basé sur ce qu'a approuvé la communauté, soit les recommandations de la communauté.

Maintenant, nous allons passer au point d'action [C], une déclaration qui est en ce moment en phase de rédaction. J'en parlerai dans le point d'action 5. Nous allons parler aussi des périodes de commentaires publics qui vont venir. Nous avons l'étude NCAP et nous avons ce groupe de travail NCAP qui se retrouve lundi prochain pour un atelier de travail. Je vais les rejoindre. Aussi, nous avons la révision technique qui va faire une révision encore une fois des termes de référence et cela aura lieu durant le groupe de travail OFB qui aura lieu demain. Aussi, il y a l'ISPCP qui va pouvoir procéder aux amendements de leur charte. Je pense que c'est ce qu'il y avait sur l'ordre du jour.

Puisqu'il n'y a pas de commentaire, je voudrais passer au point d'action 5. Nous allons aller vers l'espace de travail At-Large et nous sommes dans la phase de rédaction pour la déclaration pour les le rapport initial ccNSO pour les IDN. Encore une fois, il s'agit d'un PDP qui est à peu près équivalent au PDP sur les IDN de la GNSO. Dans cette déclaration, vous allez trouver les mentions de notre soutien vis-à-vis des recommandations.

Nous avons présenté un briefing sur ces recommandations il y a deux semaines. Cependant, nous avons apporté notre soutien, mais nous avons aussi attiré l'attention sur l'importance d'avoir des solutions qui soient pertinentes pour les PDP et les variantes ccTLD IDN et les variantes IDN pour les gTLD. Nous avons fait des recommandations sur deux recommandations qui doivent être,

dans ce cas-là, pertinentes. Il s'agit de se mettre en accord avec la résolution du Conseil d'Administration qui a pressé le fait que les deux PDP correspondent pour que nous puissions trouver des solutions pertinentes. Je pense que c'est important pour les utilisateurs finaux car ceux-ci peuvent obtenir une expérience qui soit pertinente ou qui soit régulière du moins. C'est la raison pour laquelle j'en parle. Et les utilisateurs, souvent, ne connaissent pas la différence entre les ccTLD et les gTLD, parce que pour eux, il s'agit là de noms de domaine. Il est donc important de leur offrir une solution qui soit pertinente.

Je m'arrête ici et je suis ouvert à recevoir des commentaires ou vos réflexions. Si vous êtes d'accord, nous pouvons faire passer cette version préliminaire et nous pouvons ensuite l'adopter comme notre version finale et la soumettre.

HADIA EL MINIAWI : L'autre chose que nous avons sur le wiki peut être modifiée. Si vous voulez le modifier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, nous avons vu dans le chat que les mises à jour ont été faites par Heidi. Mais sur le deuxième point d'amendement sur lequel j'avais des doutes, pour s'assurer une mise en œuvre

cohérente et juste et pour améliorer l'expérience des utilisateurs, vous voulez dire tout cela pour la mise en œuvre ?

HADIA EL MINIAWI :

Non. Ce que je voulais dire, c'était une mise en œuvre cohérente, premier point, et puis une justification, un justificatif, c'est un autre point. Si vous n'êtes pas d'accord avec cette partie concernant le justificatif, on peut le retirer. Mais à mon avis, on ne peut pas avoir deux PDP qui abordent le même point, à savoir les variantes IDN et avoir des justificatifs qui se contredisent. Par exemple, c'est bien dans un PDP, on vous dit qu'on a cette logique qui indique que – c'est un exemple – il n'y a aucun problème concernant les variantes, on peut avoir un nombre illimité de variantes. Et dans un autre PDP qui porte aussi sur les variantes d'IDN, il est indiqué qu'on ne peut pas avoir un nombre illimité de variantes et qu'on veut les limiter. C'est de cela que l'on parle. On ne peut pas avoir de logique qui se contredise concernant le PDP, ce n'est pas possible. Et peut-être qu'on va trop loin, peut-être que ce n'est pas nécessaire d'aller aussi loin.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Justine, est-ce que vous voulez répondre ?

JUSTINE CHEW :

Oui.

Hadia, je ne suis pas en désaccord avec vous. En ce qui concerne le PDP, nous avons déjà établi notre position et nous avons dit qu'il n'y avait pas de manque de cohérence entre le ccPDP et l'EPDP et que ces problèmes de cohérence entre le ccPDP et l'EPDP concernent les CC et l'ensemble de règles concernant les codes géographiques, les CC. Par conséquent, il faut peut-être simplement revoir cela. Je suis d'accord avec vous au niveau idéal, mais dans la pratique, je pense que ça ne sera pas toujours comme cela.

HADIA EL MINIAWI :

Je suis d'accord avec vous, Justine. Cependant, je pense que nous devons l'indiquer ici de façon à s'assurer qu'on va garder cette cohérence, la conserver, parce que cela est important pour les utilisateurs finaux. À l'At-Large, nous voulons souligner que c'est important pour les utilisateurs finaux. Merci.

Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia. Puisque la date butoir était aujourd'hui et que ce texte est assez long, on peut demander qu'un consensus soit accepté au niveau du groupe qui est là. S'il n'y a

pas d'objection, à ce moment-là, on peut avancer et présenter cela à l'ALAC et avancer pour la ratification de cette décision.

HADIA EL MINIAWI : Parfait. Merci beaucoup, Olivier. Est-ce qu'il y a d'autres suggestions ou commentaires ? Je vois Justine qui dit qu'elle suggère d'effacer « rational » avec « un peu » - on a ajouté « un peu ».

Justine ?

JUSTINE CHEW : Excusez-moi, je suis en train de lire la phrase parce qu'elle est en train d'être modifiée. Ce devrait être écrit avec un « e » à la fin. Je vais laisser cela entre les mains de l'ALAC qui va s'en occuper.

HADIA EL MINIAWI : Parfait. En fonction de ce que Olivier vient de dire, nous pouvons avancer avec la déclaration. Merci.

Je ne vois pas d'autres mains levées. Je vais maintenant donner la parole à Olivier pour qu'il continue. Merci beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Hadia, merci de vous occuper de ce processus. Maintenant, nous le passons à l'ALAC pour la ratification finale.

Nous avons maintenant plusieurs points avec Jonathan Zuck. Le premier : révision des recommandations en suspens du CCT et du SSR2. Et ensuite, nous aurons les séances d'At-Large pour l'ICANN78.

JONATHAN ZUCK : Je sais qu'Avri Doria appartient aussi à l'équipe qui a fait tout cela. C'est donc un thème qui vous concerne. Peut-être que je vous propose qu'on commence directement par la séance d'At-Large.

Allez-y Jonathan, vous avez la parole et vous nous dites.

JONATHAN ZUCK : Parfait. Je suis tout à fait flexible pour mon temps.

Le point 6 n'a pas de date butoir associée. Par conséquent, ce point six fait référence seulement au matériel qui a été présenté lors de l'atelier du Conseil d'Administration concernant les recommandations de la révision du SSR2 et CCT qui a été présentée au Conseil. Nous avons décidé de continuer à suivre cette question pour voir si nous voulions modifier ou ré-établir cela si l'ALAC voulait exprimer quelque chose vu les préoccupations déjà mentionnées par le Conseil. Tout cela est lié à l'utilisation malveillante du DNS. C'est un petit peu ancien, tout cela. Les choses ont changé, bien sûr, depuis que cette

recommandation a été effectuée, surtout concernant le CCT. Mais bon, et c'est peut-être quelque chose que nous voulons aborder dans notre travail constant pour voir quelle est la meilleure manière de gérer cette question.

En ce qui concerne les séances pour l'ICANN78, la partie dont s'occupe Avri Doria, c'est la partie des questions du Conseil d'Administration à l'ALAC. Je crois que c'est Avri qui doit nous parler un petit peu de ces questions. La première concerne comment vous considérez la possibilité d'appliquer le RVC en ligne dans le cadre de la mission de l'ICANN. Et le point 3 qui est plus spécifique. Je pense que les questions 2 et 3 feront l'objet de la plupart des discussions qui vont avoir lieu au cours de cet appel avec le groupe de travail OFB, finances et budget, puisque c'est le groupe de travail qui a d'abord discuté de tout cela, l'organisation en elle-même qui est liée à cette politique. Mais je pense que ce serait bien de donner la parole à Avri et qu'elle nous dise ce qu'elle en pense, si c'est possible.

AVRI DORIA :

Oui, bien sûr, pas de problème.

D'abord, nous allons devoir travailler un petit peu sur quel sur ce thème avec le groupe de travail OFB. Nous avons 15 minutes juste entre les deux réunions auxquelles je dois participer. Donc, je ne sais pas comment on va faire. Il va peut-être falloir

organiser cela d'une façon ou d'une autre, mais je ne sais pas comment. Ce n'est pas impossible, mais ça va être compliqué.

Je ne suis pas ici en tant que liaison du Conseil. Je vais vous donner mon impression de ce dont nous parlons seulement.

Vous savez que quand les membres du Conseil disent quelque chose, quand ce n'est pas le président du Conseil, ce n'est pas pareil. En tout cas, concernant le RVC, nous avons commencé une conversation. Le Conseil a été très clair et il a dit que s'il allait avoir un RVC, il fallait qu'il soit applicable par l'ICANN au sein de sa mission, que cela soit être dans les statuts constitutifs et que cela doit fonctionner dans les statuts constitutifs et ne pas détruire l'ICANN dans son processus. Le RVC, c'est l'engagement volontaire des opérateurs de registre.

Il y a beaucoup de gens qui comprennent cela comme un changement de statut constitutif, qui disent « Il va falloir faire un changement de constitutif, » mais peut-être que ce n'est pas nécessaire. Si c'est possible de ne pas le faire, ce sera mieux. Nous avons aussi entendu les membres du PDP qui disaient la même chose : « Il faut modifier les statuts constitutifs. » C'est la communauté qui doit décider si on doit modifier les statuts constitutifs ou pas.

En tout cas, le Conseil n'a pas pu vraiment en discuter. On a un peu abordé la question. On doit voir comment on va organiser

ces discussions avec la communauté. Probablement que ce sera : « Comment pensez-vous que ce processus doit être mis en place ? Comment la communauté pense que cette discussion doit avoir lieu sur ces questions, à votre avis ? » Parce que c'est un problème important. Je vois que Justine nous a expliqué, cela rend un peu les choses plus simples. Mais vous savez qu'il y a beaucoup de mécanismes qui sont en jeu ici. C'est donc une discussion importante et peut-être compliquée. Je ne sais pas si vous voulez revenir là-dessus.

JONATHAN ZUCK :

Merci Avri. Je crois qu'on ne sait pas très bien quelle est la réponse à cela. Je crois qu'on veut trouver un stade dans lequel les gens puissent venir participer à la réunion avec le Conseil et changer leur opinion. Le CPWG doit en parler, c'est son rôle.

Nous avons une perspective un peu simple qui est que si cela est dans le contrat, il faut que cela figure en tant que tel et ce doit être respecté et appliqué. On ne peut pas mettre quelque chose dans le contrat qui ne soit pas applicable. Donc, il faut que ce soit appliqué au niveau interne et externe. Premier point.

Ensuite, si je me souviens bien, je n'ai pas entendu cela, mais Becky avait proposé quelque chose. Dernièrement, je n'ai pas entendu cela répété, mais je sais qu'il y avait un processus d'audit qui avait été proposé dans le contexte de ce RVC et

organisé par les registres eux-mêmes pour fournir des critères d'objectifs pour la mise en œuvre. C'était une expertise concernant les domaines pour faire cette application, quelque chose comme cela. Je ne sais pas si le Conseil a d'autres choses à dire à ce propos, je ne sais pas si ce thème est populaire au sein du Conseil ou pas. En tout cas, je ne sais pas s'il y a eu d'autres discussions là-dessus.

AVRI DORIA :

Je reprends la parole. Je n'ai pas levé la main.

La discussion doit continuer. Nous avons eu plusieurs distractions sur le parcours. Il y a eu des sujets tels que le XXX. Vous savez, les mécanismes sont contrôlés de l'extérieur. Ce sont les opérateurs de registre qui ont fait des contrats avec de grandes organisations. Là, on s'est rendu compte qu'il y avait des problèmes. L'ICANN devrait faire attention ou veiller à ce qu'il n'y ait pas d'alarme, si vous voulez, et n'ait pas à commencer à appliquer les règles à ce moment-là. Il faut satisfaire toutes les conditions. Il y a beaucoup de détails sur lesquels les gens doivent travailler. Une proposition a été faite sur cela et la conversation continue.

Attendez, j'ai un autre point que je voulais soulever, mais je pense que Justine a levé la main.

JUSTINE CHEW :

Merci. J'essaie d'appuyer ce qu'a dit Avri ici car parfois, nous nous retrouvons dans la même équipe et des fois, je me demande quels sont les sujets de discussion en cours. Faire partie de cette petite équipe, c'est parfois compliqué parce qu'on ne comprend pas toujours les motivations de certaines des parties contractuelles ou des parties ayant signé des contrats.

De mon côté, comme Jonathan l'a dit tout à l'heure, il y a un besoin de transparence et de procédures qui soit claires pour pouvoir rédiger un RVC objectif et mesurable. Il faut que ce soit fonctionnel avant de passer à l'étape contractuelle. Si on ne peut pas faire cela, il est compliqué de rentrer dans cette phase contractuelle. Cela ne peut pas être évalué. Il faut qu'il y ait des mécanismes pour faire tout ce qui est possible pour appuyer ces RVC. Ce problème a été soulevé par beaucoup de personnes.

Si le RVC touche au contenu et que ceci sort de la mission l'ICANN, qu'est-ce qu'on va faire? Les opérateurs de registre vont peut-être trouver une solution novatrice pour faire des affaires. Ils peuvent avoir de très bonnes intentions. Ce que je pense et ce que le Conseil d'Administration veut faire, on peut s'attendre à ce que l'ICANN puisse être capable d'évaluer ou de superviser les RVC qui sont compliqués. Cela va être un travail

énorme pour l'ICANN pour que l'ICANN puisse superviser et appliquer tous ces éléments. Tout cela est compliqué, il faut équilibrer toutes ces difficultés.

AVRI DORIA :

Je où vous voulez en venir avec cette conversation. Je ne me souvenais plus tout à l'heure du sujet dont je voulais parler. Maintenant, je m'en souviens. Il faut savoir si on peut négocier un contrat qui aborde les éléments, les inquiétudes ou les problèmes que l'on retrouve dans les statuts constitutifs. C'est une question qui est en suspens. Je pense qu'il n'y a aucun doute. C'est un sujet équivoque, excusez-moi.

Le Conseil d'Administration a une opinion solide. Ils doivent être exécutoires. Dans ce sens, est-ce que cela veut dire qu'il faut mettre en place des étapes spécifiques ? Qu'est-ce que cela doit inclure ? Quelles sont les pénalités ? Quelle va être la longueur de la période de négociation dans le cas d'un RVC dans un contrat ? Comment est-ce que cela peut être exécutoire ? Encore une fois, il y a des éléments pratiques qui devraient être exécutés. On va se dire dans ce sens-là qu'on va donner des pouvoirs au Conseil d'Administration. Cela va être trop compliqué. Afin que l'ICANN commence avec ces activités, cela pourrait causer un sérieux problème. Nous sommes à un point où nous devons discuter des solutions.

A-t-on une manière de gérer ces cas compliqués ? On a posé la question à la petite équipe, d'ailleurs, dans le sens où « Est-ce qu'on peut donner le pouvoir au Conseil d'Administration pour que le Conseil d'Administration dise non ? » Ce sont les inquiétudes auxquelles ils font face. Je comprends bien leurs inquiétudes. On dirait que pour l'ICANN, il s'agit toujours d'en arriver à des cas plutôt compliqués.

Est-ce que j'ai rendu les choses un peu plus confuses qu'elles ne l'étaient ?

JONATHAN ZUCK : Quelqu'un a levé la main.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Nous revenons sur le point qu'a fait Avri. Il s'agit d'avoir la possibilité de mettre en place une partie tierce pour superviser les engagements volontaires des opérateurs de registre. Cela minimiserait les complications pour l'ICANN et ce serait une bonne méthode d'exécuter ces engagements volontaires des opérateurs de registre. À ce moment-là, c'est possible que l'ICANN clarifie ses soucis avec les enregistrements significatifs. Par exemple, il y a le département juridique qui pourrait participer aux candidatures des opérateurs de registre avant que des engagements soient faits. Je pense qu'il faut clarifier

cette question de l'exécution par rapport aux engagements volontaires des opérateurs de registre. Cela devient très compliqué. Ce débat sur les RVC est compliqué.

AVRI DORIA :

Merci. Je vais modérer la prochaine réunion sur ce sujet. Je pense qu'il faut clarifier tout cela. Nous allons avoir des discussions communautaires. Je pense que tout cela est possible. Bien sûr, c'est possible que le service juridique se propose pour clarifier tout cela. Je pense que c'est dans la nature de l'entreprise ICANN, avec tous les nouveaux ensembles de conditions que nous mettons en place, qu'il faut les sauvegarder, il faut y travailler et il faut développer un autre jeu de réglementation. Il faut toujours mettre en place de nouveaux systèmes. C'est une infrastructure qui est déjà compliquée. Comment est-ce qu'on met en place des systèmes de protection contre des problèmes qui ne sont pas survenus ? L'ICANN doit être très créative. D'ailleurs, l'ICANN a des gens très créatifs dans ce sens pour essayer de trouver des ensembles de règlements et des opportunités dans ce sens. Comment est-ce qu'on fait face à cette question un peu particulière ?

Désolée, je dois partir d'habitude. D'habitude, je reste jusqu'au bout mais là, je ne peux pas.

JONATHAN ZUCK : De toute façon, il ne nous reste plus de temps pour cette question.

AVRI DORIA : Je vais juste rajouter trois mots.

Quand il s'agit des limites, ceci a commencé avec le Conseil d'Administration qui avait à l'époque un rôle d'annulation. Cela a commencé comme ça : y a-t-il des choses qui pourraient être reconsidérées et quand ? Les personnes ont suggéré des idées politiques. Là, on s'est dit qu'il ne faut pas aller dans des pays où les gens sont arrêtés et mis en prison pour faire partie de la communauté LGBTQ+, toutes ces préoccupations. Comment va-t-on développer un système qui pourrait mesurer ces choses et prendre cela en compte ?

Oui, de toute façon on voulait discuter du respect des droits humains, etc. On s'est dit qu'on va considérer tout cela. On a parlé d'un environnement plus durable, etc., tout le monde en a parlé. On s'est dit mondialement que c'est un problème, qu'il faut qu'on voyage moins, etc. Ce n'est pas mon sujet, mais je reconnais que nous avons une empreinte carbone. Est-ce que nous devrions diminuer cette empreinte carbone ? Cela devrait peut-être être une de nos priorités ? Je n'en sais rien. Je suis désolée, je m'égare mais je ne vois pas de limite. Les droits

humains et la durabilité de la planète, ce sont des sujets qui sont intéressants.

JONATHAN ZUCK :

Avri, nous apprécions toujours votre présence. Et bonne chance, d'ailleurs.

La question est celle-ci : on doit pouvoir converser sur le sujet. C'est une des parties intéressantes de ce que nous faisons. Y a-t-il une possibilité au niveau de la communauté At-Large pour trouver des moyens techniques pour continuer ? On doit pouvoir dire qu'on reconnaît l'importance des RVC vis-à-vis des questions qui ont été posées par la communauté lorsqu'il s'agit des candidatures. Il nous faut adhérer à un aspect particulier de la demande de candidature, par exemple pour les génériques fermés. On a soulevé le point de l'intérêt public dans la demande de candidature. Il y avait un cadre dans les génériques fermés avec lequel nous n'étions pas à l'aise. Il fallait que cela fasse partie des opérateurs de registre et de leurs opérations sur les génériques fermés. Certains de ces engagements étaient liés à des objectifs d'intérêt public et des activités d'objectifs d'intérêt public. Et ces activités sont en externe de la mission de l'ICANN.

La question reste celle-ci. On va vous laisser avoir des générés fermés et si c'est le cas, est-ce que vous allez suivre les

engagements d'intérêt public ? C'est une inquiétude pour nous. Mais a-t-on besoin d'un ajustement au niveau des statuts constitutifs, d'un amendement ? Pour nous, il est ridicule de penser que l'on doit dicter d'une manière ou d'une autre. C'est sûr que c'est plus simple de mettre cela dans nos demandes. Mais à la fin du compte, il nous faut maintenir une simplicité, parce que ce sont des problèmes que l'IRT ou le département juridique doivent résoudre, pas la communauté At-Large. Ce sont mes opinions personnelles, mais nous nous devons d'en discuter plus longtemps durant l'ICANN78. On a posé la question au Conseil d'Administration.

JUDITH HELLERSTEIN : Je suis un peu d'accord. Quand il s'agit des droits humains, je vois d'où nous venons. Cette question a été vraiment [avilie] par des organisations internationales telles que les Nations unies et d'autres. Je sais que l'IETF a annulé des réunions dans certains endroits justement à cause de ces questions. Alors, est-ce que cela va être notre cas ? On ne va pas aller dans telle partie du monde à cause justement des violations des droits humains ? Va-t-on leur dire « On ne va pas travailler avec vous parce que on voudrait que vous changiez vos lois pour protéger les gens » ? Vous savez très bien ceci ne va pas se produire pendant nos réunions.

JONATHAN ZUCK : Oui, ce sont de bons points. Je vais vous demander de faire partie du groupe de travail OFB.

JUDITH HELLERSTEIN : Le problème, c'est que je vais être à Kyoto et je pense que c'est la semaine où les gens voyagent pour l'IGF.

JONATHAN ZUCK : Nous avons une largeur de bande limitée ici. Il faudrait peut-être. Rédiger un courriel sur ce sujet, ce sont des discussions très importantes. Je n'ai pas de réponse. Si vous regardez en arrière et vous voyez la situation en Afrique du Sud, il y avait ce qu'on appelait le principe Sullivan qui avait à voir avec les entreprises, comment elles fonctionnaient dans certains endroits. Nous avons des exemples de politiques qui avaient été mises en œuvre. Il y a là des opportunités et nous en avons parlé de cette idée pour l'ICANN d'utiliser certains vendeurs ou d'autres ou non. Il y a là des choses sur lesquelles nous pourrions faire levier. On va en parler beaucoup plus dans l'avenir avec OFB.

JUDITH HELLERSTEIN : Nous perdons dans cette discussion et nous devons nous assurer que nous n'avons pas de réunion durant les jours de fêtes religieuses.

JONATHAN ZUCK : Parfait. Merci. Pari, allez-y.

PARI ESFANDIARI : Bonjour. Je pense que pour reprendre un petit peu ce que Judith vient de dire concernant la durabilité et l’empreinte carbone, on ne peut pas seulement analyser un problème ; il faut analyser les coûts, les bénéfices, par exemple le coût des voyages pour la participation, mais les bénéfices aussi peuvent être analysés. Si on se base sur les objectifs de développement durable, peut-être qu’on va mieux comprendre quels sont les bénéfices et quelles les questions liées à notre participation. Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci. J’espère que vous allez pouvoir participer aux discussions de l’OFB sur ce thème aussi, Pari.

Les questions deux et trois sont vraiment des questions qui sont dans l’ordre du jour et qui doivent être analysées avec le groupe de travail OFB. C’est la communauté At-Large qui doit élaborer son opinion là-dessus et je pense que c’est un thème qui doit être discuté lors de la prochaine réunion. Essayons de faire de notre mieux pour que tout le monde participe à ces discussions et analysent cela.

Si quelqu'un veut parler de la question liée aux RVC au cours de cet appel, ajouter quelque chose, si vous avez des commentaires à faire concernant le RVC et ce que devrait être la position d'At-Large à ce propos, n'hésitez pas à lever la main. C'est le thème de notre point ici de l'ordre du jour, la question du RVC.

Steinar, allez-y.

STEINAR GRØTTERØD : J'ai mis une question dans le chat. Personnellement, j'ai un petit problème pour comprendre pourquoi un opérateur de registre peut avoir des problèmes concernant le RVC, qui est un engagement volontaire des opérateurs de registre. C'est quelque chose que les opérateurs de registre peuvent facilement contrôler et qu'ils peuvent respecter au sein de leurs propres ressources. Et la conformité de l'ICANN, le département responsable, peut prendre tous les éléments, contrôler cela et voir si les opérateurs de registre sont conformes ou pas. C'est peut-être une meilleure manière pour les opérateurs de registre pour appliquer ce type de choses, que cela soit inclus dans le contrat RAA, dans les termes de condition, pour l'utilisation d'un espace de nom.

Mais personnellement j'ai quelques petits problèmes quand je vois ce que ce type d'élément dans les RVC.

JONATHAN ZUCK : Oui, vous avez raison. Il y a une série de types différents de RVC. Un concerne les titulaires de noms de domaine particuliers. Par exemple, pour .docteur, vous devez avoir une licence et vous devez euh travailler dans le domaine de la médecine. Et il y a aussi une question de contenu. Des fois, il y a des objections qui sont faites par le GAC ou par d'autres organismes. Ce RVC va considérer des choses qui sont à l'extérieur des responsabilités de l'ICANN. À l'extérieur des responsabilités de l'ICANN veut dire que l'ICANN peut être contre cela. Mais si nous disons : « Nous allons appliquer ces restrictions et pour répondre à des préoccupations de la communauté », cela doit être appliqué dans le contrat.

Donc, comme vous l'avez dit, il y a ici des questions pour lesquelles l'application n'est pas suffisamment objective et qu'il faut faire une évaluation concernant ce que cela signifie et les évaluations qu'il faudra faire. Je crois que c'est très important.

Christopher, allez-y. Christopher, on ne vous entend pas. Christopher, votre micro est éteint.

CHRISTOPHER WILKINSON : Vous m'entendez maintenant ?

JONATHAN ZUCK : Oui, on vous entend. Allez-y.

CHRISTOPHER WILKINSON : D'accord. Excusez-moi.

Je ne veux pas vous retarder, mais je voulais juste dire que je suis d'accord avec ce que Steinar a dit.

JONATHAN ZUCK : Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je voulais juste poser une question. Est-ce que c'est notre opinion ? À savoir, nous devons adhérer à ce que le Conseil d'Administration de l'ICANN décide ? Peut-être que nous n'avons pas assez de temps pour y réfléchir, mais on pourrait peut-être y réfléchir et trouver une manière de pour que cela figure dans le contrat mais ne soit pas contrôlé par l'ICANN, quelque chose qui ne soit pas dans le contrat ou qui soit ajouté. En tant qu'utilisateurs finaux, on doit avoir un engagement de la part des opérateurs de registre et de la part des et titulaires du nom de domaine.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien. Je pense à nouveau, comme Steinar et Chris l'ont dit, que c'est en ligne avec ce qu'Avri disait. Je sais que

c'était une proposition qui avait été faite par Becky aussi à l'origine. Si l'opérateur de registre peut expliquer ou prouver sa conformité, cela suffit, de façon à ce que le service de conformité de l'ICANN se limite à dire que oui ou non cette personne est conforme et fait du bon travail ou pas de façon à ce que la conformité des contrats soit quelque chose de simple pour l'ICANN et que l'ICANN puisse appliquer certaines choses en cas de non-conformité.

Comme Avri l'a dit et Justine l'a mis dans le chat, le problème concernant le contenu et le contrat est quelque chose qui figure dans les statuts constitutifs. Il y a beaucoup de gens à l'ICANN qui disent qu'ils ne veulent pas d'élaboration de politique, de PDP à l'intérieur de cet enclos concernant les activités des parties contractantes. Je pense que c'est à l'ICANN de trouver de nouvelles questions, de nouvelles restrictions liées au contenu. Il s'agit d'une discussion de toute façon séparée qui a lieu. Il s'agit ici de questions qui figurent dans un contrat et il faut qu'une candidature soit appliquée par l'ICANN de façon à ce que les clauses qui figurent dans le contrat soient respectées.

Steinar, allez-y, vous avez la parole.

STEINAR GRØTTERØD : J'ai aussi demandé dans le chat si on pouvait me donner un exemple pour mieux comprendre cela. Mais je me demandais, si

on dit qu'on ne va pas accepter de discours de haine dans un nom de domaine dans un TLD, c'est quelque chose qui est du contenu, ce n'est pas dans l'utilisation malveillante du DNS ou autre. Donc, peut-être que le système de conformité de l'ICANN va avoir beaucoup de difficultés à contrôler cela et à être sûr que l'on respecte cette décision. Si on identifie des choses comme étant des discours haineux, il faudra les supprimer. L'utilisation de l'espace de noms où le public de cet espace de noms va tirer un profit, je comprends ce type d'apport d'un opérateur de registre. Dans différents ccTLD, on essaie de rentrer dans le contenu pour éviter les *fake news* et autres types de choses négatives. Mais un opérateur de registre peut-être ne peut pas mettre cela dans le contrat, mais peut-être le mettre ailleurs, le mettre dans le contrat entre l'opérateur de registre et l'ICANN.

En tout cas, il me semble que ce sont des questions qui sont prises au sérieux par les opérateurs de registre et il nous faut voir comment on peut atténuer ce type de comportement négatif. Merci.

Hadia, allez-y.

HADIA EL MINIAWI :

Merci. Ce que je vais dire a déjà été dit, mais je vais quand même prendre la parole.

Il y a trois points qu'il faut souligner. La candidature pourrait être acceptée seulement parce qu'elle a ces RVC. Donc, il serait logique que ces RVC soient appliqués. Lorsqu'il s'agit de l'exécution de ces RVC, je pense qu'on devrait dire cela. Comme vous l'avez dit Jonathan, il serait bon pour ICANN Org de nous dire comment ces RV sont exécutés. Si ceux-ci ne peuvent pas être exécutés ou appliqués, ils ne devraient pas être présents. Encore une fois, le candidat peut être accepté seulement parce que cet RVC est contenu dans le contrat. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Hadia et merci pour vos commentaires. Je pense que cette question d'exemples a été soulevée dans différents contextes. Une des choses qu'on devrait essayer de faire, c'est d'étudier cela. Lorsqu'il s'agit des discours haineux, comme l'a dit Steinar, cela nous donne un bon exemple. Il faudrait absolument que nous en discussions. Comme je l'ai dit, et ma position reste la même, ce n'est pas notre travail et nous restons convaincus que certains RVC ne peuvent pas être ajoutés aujourd'hui à un contrat sans que la conformité du contrat puisse justement mettre cela à exécution ou être appliquée. Peut-être que le service juridique pourrait s'impliquer en premier et dire : « Nous ne pouvons pas accepter tel ou tel contrat parce que nous ne pouvons pas appliquer ces éléments », quelque chose comme cela. Mais franchement, prendre position, c'est compliqué.

JUSTINE CHEW :

Merci.

Il y avait des questions qui ont été posées au sujet de la conformité contractuelle pour les RVC. Dans ce contexte, quelqu'un pourrait amener cela devant la justice et obtenir un ordre du tribunal qui instruirait ICANN Org sur telle ou telle solution. Il faudrait qu'il y ait des mécanismes pour les PIC où une tierce partie pourrait appliquer cette loi. Il faudrait considérer un mécanisme de soutien qui serait complémentaire à la conformité contractuelle pour nous aider à contrôler ces éléments et à mettre en place un mécanisme de résolution de conflits si le système de conformité contractuelle échoue.

JONATHAN ZUCK :

Justine, vous savez, aux États-Unis, la commission du Commerce fédérale a pour mission justement d'appliquer simplement les promesses faites par les entreprises ; en d'autres mots, cela devient une obligation juridique de le faire. Si le [RTC] peut faire appliquer ces promesses, ce serait essentiel que les RVC soient mis en œuvre. C'est une proposition coûteuse et les éléments devraient faire partie de notre discussion alors que nous avançons.

Je pense que la discussion sur cette thématique n'est pas terminée. Il faut que l'on soit préparé autant que possible pour en parler avec le Conseil d'Administration à l'ICANN78 et parler justement de notre position sur le sujet. Il faudrait que l'on ait assez d'éléments pour montrer que nous avons les informations pour parler du PIC DRP de la part des utilisateurs.

Y a-t-il d'autres questions sur les deux autres éléments ? Si ce n'est pas le cas, nous allons commencer à parler de l'appel OFB. Notre prochain sujet s'agit des questions que nous voulons apporter au Conseil d'Administration. Nous avons deux semaines afin de déterminer quelles sont les questions que nous allons envoyer au Conseil d'Administration. Nous avons ces trois questions au Conseil d'Administration de la part de l'ALAC et je voudrais donc soulever cette question euh durant l'appel de l'OFB. Nous avons beaucoup de conversations à aborder.

Justine, vous voulez prendre la parole ?

JUSTINE CHEW :

Oui. Merci.

Vous avez mentionné quelque chose durant l'appel de l'ALAC, un sujet qui était lié à l'utilisation malveillante du DNS. Est-ce qu'on peut envoyer cela officiellement au Conseil d'Administration ou est-ce qu'on veut revenir en arrière ? Je suggère que l'on

apporte cela au Conseil d'Administration pour avoir une bonne réponse.

JONATHAN ZUCK : Je pense que nous en avons parlé. J'ai soulevé la question du DAAR et de son évolution. Il semble qu'il y ait un retrait de concentration vis-à-vis de cette évolution. C'est ce dont vous parlez ?

JUSTINE CHEW : Oui, c'est cela.

JONATHAN ZUCK : C'est certainement une possibilité. Je ne sais pas si nous avons des rappels, mais à un certain point, il y avait une période de commentaires publics qui avait été mise sur l'agenda au sujet de la prochaine version du DAAR. Il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet. Il y a eu une publication de blog en 2021 sur l'avenir du DAAR d'ailleurs. John Crain avait mentionné durant un de nos appels lorsque nous en parlions, sur les données analytiques qui feraient partie de la prochaine version du DAAR. Justine, d'ailleurs, nous en a parlé. Il y avait des discussions un peu vagues et maintenant, il nous semble que l'on en a beaucoup entendu parler. Le DAAR, comme mentionné, dans la réponse du Conseil d'Administration et lorsqu'il s'agit aussi de l'abus du

DNS, il y a un plan réel pour le DAAR et les objectifs stratégiques qui sont encore un peu vagues, où on a besoin d'en parler avec le Conseil d'Administration et d'avoir des points de clarification. Je ne sais pas si c'est une question ouverte ou fermée, nous devons leur en parler. Nous avons besoin de mettre, de rédiger des questions qui soient claires à ce sujet.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. J'ai mis un lien dans la boîte du chat pour ce fameux DAAR. Qu'est-ce qui est fait avec tout cela ? Ils vont publier et ensuite quoi ?

JONATHAN ZUCK : Il s'agit de ne rien faire en dehors du sujet de l'utilisation malveillante du DNS. Excusez-moi, je ne pouvais pas résister.

Je pense que c'est intéressant. L'autre chose logique, c'est qu'il y a une évolution sur le rôle du DAAR, à savoir quels sont les nouveaux outils qui sont mis à disposition et les rapports qui sont sortis de l'Institut de l'utilisation malveillante du DNS. Ce sont des questions qui sont très importantes.

Qu'est-ce qui a été fait ? C'est une question assez robuste. Je pense que tout de même que l'ICANN voit son rôle qui est lié à la fourniture d'informations et d'outils mais pas de politiques. Le défi auquel on fait face, Olivier, c'est qu'il n'y a pas de

démarcation. Tout ce qui doit être fait, ce ne sera pas fait par ICANN Org. Il faudrait que la GNSO s'en occupe et fasse quelque chose à ce sujet.

Heidi, je ne sais pas s'il a été décidé... Excusez-moi. Je vais revenir sur cette question et je vais pouvoir apporter plus de détails pour que nous puissions en discuter plus tard au sein de ce groupe.

STEINAR GRØTTERØD : Un petit commentaire rapide sur le DAAR. Je pense qu'il est important pour les groupes de parties prenantes qui contrôlent à savoir comment cet écosystème gère l'utilisation malveillante du DNS, donc je pense qu'il est plus important de savoir que les amendements RER mis à jour soient exécutés. Nous devons avoir plus de détails, mais cela donne une idée de la manière dont les choses avancent dans l'espace [inaudible] lorsqu'il s'agit de la situation de l'utilisation malveillante du DNS. Je pense que c'est très important, honnêtement. Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci Steinar.

Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. C'est une question de suivi en ce qui s'agit du DAAR. La page ICANN qui mentionne le DAAR nous dit que les données du DAAR ne sont pas mises en place pour fournir des informations sur l'atténuation des menaces de sécurité et n'est pas là pour parler des atténuations [inaudible] TLD. Ces informations sont là pour informer les utilisateurs dans les domaines où il y a des menaces de sécurité sur l'espace TLD.

Il n'y a pas d'actions qui ont été mises en œuvre, donc ce n'est pas forcément utile, du moins à mon avis. C'est intéressant de voir que les rapports DAAR en eux-mêmes mentionnent d'autres raisons, d'autres objectifs pour le DAAR. Cela donne à la communauté ICANN des données qui sont persistantes et pertinentes, et des informations sur les discussions sur les politiques lorsqu'il s'agit des moyens de concentration de menace pour la sécurité. Ce sont des discussions de politique. Il faut savoir si d'autres sujets ou d'autres choses qui ne doivent pas être faites, mais certainement qui ont des conséquences. Merci.

JONATHAN ZUCK : C'est bien Olivier, vraiment. Je pense que DAAR à ce jour reste jugé de haut niveau et très compliqué. Il y a des analyses de tendances et des informations agrégées et cela rend les choses

difficiles en ce qu'il s'agit des politiques particulières qui y sont liées.

On me dit qu'on va prolonger un petit peu cet appel. Je pense que ce serait bien de parler un petit peu plus de ce thème.

Nous avons Sébastien ici qui demande la parole. Sébastien, allez-y, vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : J'aurais un nouveau thème à proposer pour le Conseil. C'est une question que j'espère que nous n'aurons pas à poser. Mais si nous n'avons pas encore la possibilité d'ouvrir un commentaire public sur la révision holistique, il faudra poser une question parce que c'est la responsabilité du Conseil.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien. Oui, vous avez raison bien.

Je vais maintenant donner la parole à Olivier de nouveau. Je sais que nous sommes un petit peu en retard, mais il s'agit d'une discussion importante concernant le débat et avec le Conseil, nous avons discuté des thèmes liés au RVC, des autres questions liées au conseil et OFB, des questions qu'on peut poser au Conseil et que peut poser l'OFB. Je vous donne la parole maintenant Olivier pour continuer à avancer dans notre ordre du jour.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. Je vais vous redonner la parole maintenant puisque vous avez maintenant le point 8, à savoir la discussion des relations entre l'IANA et PIR pour les cinq RIR.

JONATHAN ZUCK : Je ne sais pas si je suis vraiment prêt pour cette discussion. Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est un thème qui a été suggéré par Christopher Wilkinson. Peut-être qu'on peut donner la parole à Christopher pour qu'il fasse une petite introduction d'une minute sur ce thème, puisque c'est lui qui avait mentionné ce thème la semaine dernière, et voir si on est d'accord, si on peut faire quelque chose ou quoi. Christopher, allez-y, vous avez la parole. Christopher est là, il était là il y a un petit moment.

CHRISTOPHER WILKINSON : Est-ce que vous m'entendez ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, on vous entend. Allez-y, Christopher.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci. Très rapidement, j'ai fait circuler deux points dans la liste de diffusion.

Le premier. Ce que l'ICANN a besoin, de mon point de vue, c'est d'un audit pour voir ce qui s'est passé entre le RIR de Maurice en Afrique et la communauté de l'IFP en Afrique du Sud, un audit sachant que nous allons travailler avec la sécurité, la stabilité et la transparence, ces thèmes-là. À mon avis, ces questions-là ne respectent pas ces trois critères.

Ensuite, comme je l'ai dit dans mon e-mail, c'est une question politique. Nous avons besoin de l'opinion de ceux qui à l'ICANN travaillent sur la question de la fragmentation, parce que si c'est un RIR fait faillite – c'est ce qui s'est passé en Afrique du Sud et à Maurice –, certains gouvernements, non pas les gouvernements européens, mais certains gouvernements vont réagir. Nous avons besoin d'initiative politique pour se préparer pour qu'on puisse aborder cette question lorsqu'elle va surgir au cours de l'IGF ou des prochaines réunions de l'UIT.

Je pense que je peux vous laisser cette préoccupation et je laisse cette question ici pour que vous y pensiez. On a besoin d'un audit concernant ce qui s'est passé et on a besoin d'un intérêt politique actif dans le contexte de l'IGF pour s'assurer qu'on va continuer à se pencher sur la question de la fragmentation. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Christopher.

Il y a un mot dans le chat concernant ce qui s'est passé et au niveau d'AFRINIC. Je vois qu'Hadia El Miniawi a la main levée.

HADIA EL MINIAWI : Je ne sais pas si cela a été mentionné ou pas, mais vous savez peut-être, Christopher, que la semaine dernière, le 22 septembre, l'ICANN a publié un document disant que l'ICANN avait nommé John Crain comme ressource disponible pendant cette semaine à Maurice pour soutenir la personne qui allait recevoir tout cela de manière officielle et que John allait l'aider si la personne avait besoin d'aide.

Je pense que c'est quelque chose de positif que l'ICANN a fait. C'est tout ce que j'ai à dire. Merci.

CHRISTOPHER WILKINSON : Je connais John Crain. Il était à RIPE quand j'étais en train d'essayer de convaincre RIPE de se joindre à la communauté.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je vais suggérer quelques points à suivre pour cette discussion. D'abord, il y a une organisation de soutien à l'adressage au sein de l'ICANN. Il y a quelques membres du Conseil d'Administration

qui siègent dans cette organisation. Il y a aussi un conseil d'adressage. Il y a l'ASO aussi. Il y a un président du conseil de l'adressage de l'ASO. Peut-être qu'une déclaration pourrait nuire à la question plutôt qu'autre chose. C'est une question politique ici. C'est un processus politique qui est en cours d'exécution. Peut-être que le fait de coordonner quelque chose avec l'organisation de soutien à l'adressage et au numéro, comme première étape, c'est peut-être quelque chose que l'ALAC peut faire pour soutenir certaines actions ou faciliter un peu les choses. Voyez d'abord exactement ce qui se passe. C'est ce que dit Justine, c'est bien.

On va noter ici un point d'action et en fonction des réponses que nous recevrons, je demanderai à Jonathan Zuck de rester en contact. Je suggère que Jonathan Zuck entre en contact avec les autres présidents. Peut-être que lors de la réunion de l'ICANN, il y aura eu un peu de mouvement et les discussions pourront être suivies de façon à organiser quelque chose de manière bilatérale. Jonathan vous avez la parole, peut-être que vous n'êtes pas d'accord. Allez-y Jonathan, vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK :

Merci Olivier. Oui, je m'occuperai de cette question. Merci.

Je vais vous redonner la parole pour continuer à avancer dans votre ordre du jour, mais je m'en occuperai.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait.

Nous sommes maintenant aux divers. Est-ce que nous avons quelque chose ici pour les divers ? Je ne vois pas de mains levées.

Nous allons regarder maintenant quand notre prochaine réunion va avoir lieu.

YEŞİM SAĞLAM :

Merci Olivier. Notre prochaine réunion va avoir lieu le 4 octobre et je propose que notre réunion ait lieu à 20 h UTC parce qu'il y a l'appel de la réunion mensuelle d'AFRALO. Est-ce que tout le monde est d'accord ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je ne vois pas d'objection. Parfait, donc 20 h UTC la semaine prochaine, un peu plus tard. Je sais que nous avons l'IGF à Kyoto qui commence la semaine prochaine.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Parfois, cela complique un petit peu de changer les horaires, de passer de 19 h à 20 h.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous essayons de ne pas changer les horaires, mais le problème, c'est que nous faisons une rotation parce qu'il y a des personnes qui sont obligées de se réveiller en pleine nuit. Parfois, changer d'une heure est quelque chose qui n'est pas très compliqué mais qui va permettre à tout le monde de participer à la réunion. Merci.

Je crois que j'en ai terminé. Hadia, vous avez quelque chose à ajouter ?

HADIA EL MINIAWI : Non, rien à ajouter. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je remercie tout le monde, tous ceux qui ont participé à cet appel d'aujourd'hui, notamment les interprètes et les personnes responsables de la transcription qui sont tous restés 15 minutes de plus pour continuer à travailler. Je remercie beaucoup tout le monde. Je remercie aussi tous ceux qui ont pris la parole et ceux qui ont assisté à cette réunion qui seront notés dans la liste des participants. Nous continuons notre travail sur la liste de diffusion. Merci.

YEŞİM SAĞLAM : Merci. Cette réunion est maintenant terminée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]